

MAIRIE DE GOUPILLIERES

Département des Yvelines-Arrondissement de Rambouillet-Canton d'Aubergenville

Inscription aux services périscolaires

Comme l'an passé, nous aimerions connaître la présence de vo(s) enfant(s) pour toute l'année scolaire :

- L'inscription à la cantine est valable pour l'année scolaire entière.
Il est cependant possible d'annuler en nous prévenant la veille avant 10h00 : mairie@goupillieres78.fr ou 01 34 87 41 07.
- Concernant la garderie, votre enfant sera inscrit pour les jours indiqués, mais vous ne serez facturés que si votre enfant reste à la garderie.

Nom et prénoms de(s) enfant(s) :

Jours de la semaine	Cantine (4,50€ / repas)	Garderie du matin de 7h30 à 9h00 (1,60€ / jour)	Garderie du soir de 16h30 à 18h00 (2,50€ / jour)	Garderie du soir de 16h30 à 19h00 (3,5€ / jour)
Lundi				
Mardi				
Jeudi				
Vendredi				

Durant les temps périscolaires, les enfants sont sous la responsabilité du personnel qui assure une discipline bienveillante. Les temps périscolaires doivent permettre à l'enfant de se restaurer et de se détendre. Il est donc nécessaire que chacun respecte les règles ordinaires d'hygiène, de bonne conduite et de respect.

Les parents sont responsables de la tenue et de la conduite de leurs enfants pendant les temps périscolaires. Le service de la cantine et de garderie n'ont pas de caractère obligatoire. Si des écarts de comportement répétés sont constatés, un dialogue sera

24, Vallée Penaut 78770 Goupillières Tél. : 01.34.87.41.07

mairie@goupillieres78.fr / www.goupillieres78.fr

La mairie est ouverte le lundi après-midi, mercredi matin, jeudi matin & samedi matin

MAIRIE DE GOUPILLIERES

Département des Yvelines-Arrondissement de Rambouillet-Canton d'Aubergenville

engagé avec les familles et si aucune amélioration n'est constatée, la mairie se réserve le droit de l'exclusion.

Le service n'est pas autorisé à administrer des médicaments sauf si un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) le prévoit.

Cantine : Les repas sont pris dans la salle des fêtes des châtaigniers. Les enfants s'y rendent à pied accompagnés par le personnel du périscolaire. L'école de Goupillières est engagée dans une démarche de développement durable et la commune soutient cet objectif en fournissant des repas privilégiant les produits bio et les circuits courts. La majeure partie des déchets alimentaires est composté. Afin de réduire les déchets, chaque enfant doit disposer d'une serviette de table marquée à son nom, changée chaque semaine et rangée dans une pochette ou une trousse.

Garderie : La garderie accueille les enfants de 7h30 à 9h00 le matin et de 16h30 à 19h00 précises le soir. Les enfants ne peuvent revenir à la garderie une fois sortis de l'enceinte de l'école à 16h30. Seul un adulte nommé par la famille ou un membre de la famille peut reprendre un enfant le soir à la garderie. Les enfants doivent avoir un goûter pour la garderie du soir.

Facturation : Le paiement des services périscolaires se fait uniquement par prélèvement automatique vers le 10 du mois, après envoi d'une facture par mail. Il est possible de changer le RIB pour le prélèvement en prévenant la mairie au plus tard 15 jours avant la date de facturation.

Adresse mail pour l'envoi des factures :

Mes coordonnées bancaires sont les mêmes que l'an dernier

J'ai de nouvelles coordonnées bancaires et je remplis le mandat de prélèvement (voir pièce jointe)

Date et signature du parent ou des parents :

•

24, Vallée Penaut 78770 Goupillières Tél. : 01.34.87.41.07

mairie@goupillieres78.fr / www.goupillieres78.fr

La mairie est ouverte le lundi après-midi, mercredi matin, jeudi matin & samedi matin

24, Vallée Penaut 78770 Goupillières Tél. : 01.34.87.41.07
mairie@goupilliers78.fr / www.goupillieres78.fr

La mairie est ouverte le lundi après-midi, mercredi matin, jeudi matin & samedi matin